

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 24 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 24 septembre 2024 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Yan Ritchie, greffier-trésorier.

Madame Jo-Annie Castilloux était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h00.

2024-09-220

1. ADJUDICATION – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'un appel d'offres pour le service de déneigement des infrastructures et des routes municipales pour une période de trois (3) ans a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal;

ATTENDU QUE pour l'annexe 1 - Secteur Gascons, 1 seule soumission a été reçue et a été jugée non-conforme;

ATTENDU QUE pour l'annexe 2 - Secteur infrastructures municipales, 1 seule soumission a été reçue et a été jugée non-conforme;

ATTENDU QUE pour l'annexe 3 - Secteur Marcil et Gérard-D.-Lévesque, 2 soumissions conformes ont été reçues, soient : M. Transport de la Rivière au montant de 342 625.53\$ taxes incluses et 9250-0784 Québec Inc. au montant de 349 978.15\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE pour l'annexe 4 - Secteur Port-Daniel (routes à deux (2) voies de circulation, 2 soumissions conformes ont été reçues, soient : M. Transport de la Rivière au montant de 557 628.38\$ taxes incluses et 9250-0784 Québec Inc. au montant de 680 422.06\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE pour l'annexe 5 - Secteur Port-Daniel (routes majoritairement à une (1) seule voie de circulation), 1 seule soumission conforme a été reçue, soit : M. Transport de la Rivière au montant de 126 472.52\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu:

QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons rejette les soumissions reçues pour l'annexe 1 - Secteur Gascons et pour l'annexe 2 -Secteur infrastructures municipales étant jugées non-conformes.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte les soumissions conformes de M. Transport de la Rivière au montant de 342 625.53\$ taxes incluses pour l'annexe 3 - Secteur Marcil et Gérard-D Lévesque pour une période de trois (3) ans soit : 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission conforme de M. Transport de la Rivière au montant de 557 628.38\$ taxes incluses pour l'annexe 4 - Secteur Port-Daniel (routes à deux (2) voies de circulation pour une période de trois (3) ans soit : 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission conforme de M. Transport de la Rivière au montant de 126 472.52\$ taxes incluses pour l'annexe 5 - Secteur Port-Daniel (Routes majoritairement à une (1) seule voie de circulation) pour une période de trois (3) ans soit : 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Les parties sont réputées avoir signé le contrat respectivement au moment du dépôt de la soumission en ce qui concerne l'adjudicataire, et quant au donneur d'ordre, au moment de l'envoi par ce dernier de l'avis d'adjudication à l'adjudicataire.

QU'un montant sera prévu au budget à chaque année pour la durée du contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-09-221

2. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – 2^{IÈME} APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu une seule soumission pour les annexes 1 et 2 de l'appel d'offres 2024-01 pour le service de déneigement des infrastructures et des routes municipales pour une période de trois (3) ans et qu'elle a été jugée non-conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publier un 2e appel d'offres concernant ces 2 annexes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur général à procéder à l'affichage d'un 2e appel d'offres concernant le service de déneigement des infrastructures et des routes municipales pour une période de trois (3) ans pour l'annexe 1 - Secteur Gascons et pour l'annexe 2 - Infrastructures municipales pour une période de 3 ans soit : 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes.

2024-09-222

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 07.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier